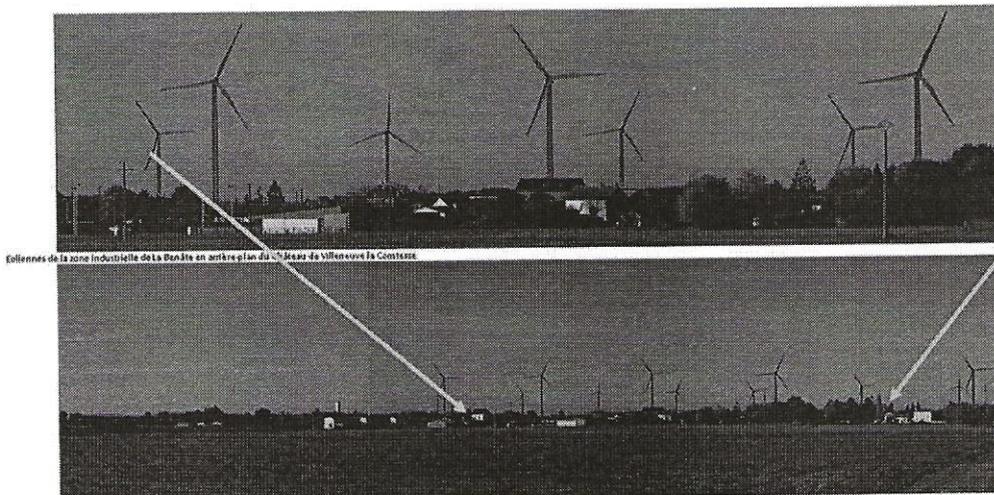


(55)



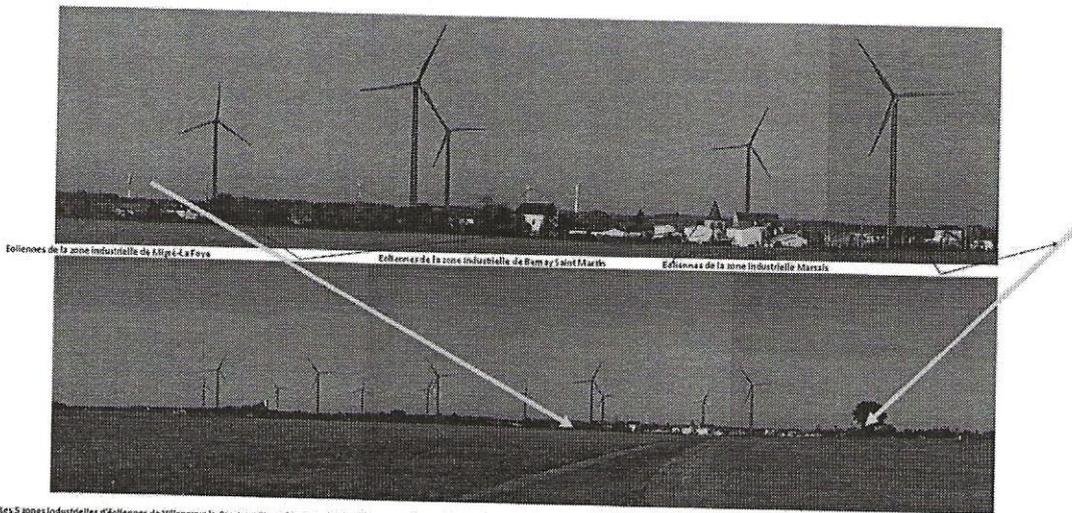
Eoliennes de la zone industrielle de La Benâte en arrière plan du Château de Villeneuve la Comtesse

Photomontage N°2 - Zone Industrielle d'Eoliennes de La Benâte et de Villeneuve la Comtesse-Vergné 1 et 2. Vue depuis l'est de Villeneuve la Comtesse. L'ensemble de ces zones industrielles provoquera le mitage industriel du paysage des Vals de Saintonge.

Les éoliennes de Villeneuve la Comtesse-Vergné domineront de façon écrasante le paysage de la plaine s'étalant sur 2 kilomètres. On observe que les bosquets et haies relativement peu nombreuses dans la plaine ne pourront pas masquer les 32 éoliennes situées sur les hauteurs. Elles apparaîtront quatre à cinq fois plus grande que le château d'eau de Villeneuve la Comtesse.

Les éoliennes de La Benâte sont en co-visibilité du Château de Villeneuve la Comtesse. Co-visibilité et mitage sont pourtant proscrits par la charte des éoliennes en Charente Maritime.

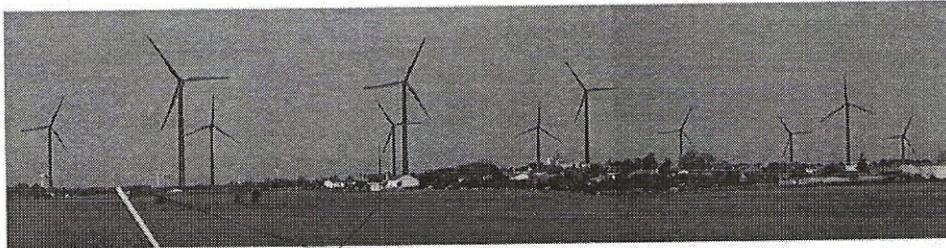
(55)



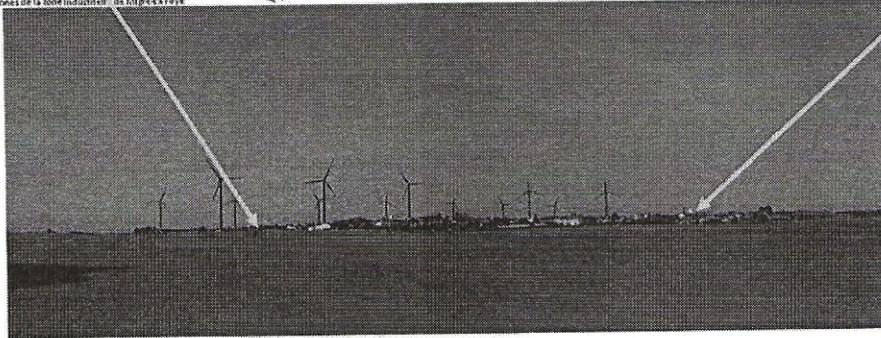
Photomontage N°3 - Les 5 zones industrielles d'Eolennes de Villeneuve la Comtesse-Vergné (1 et 2), de Migé-La Foye, de Bernis Saint Martin et de Marsais. Vue depuis l'est de Villeneuve la Comtesse, l'ensemble de ces zones industrielles provoque le mitage industriel du paysage des Vals de Saintonge. On ne peut pas masquer des machines industrielles de 130 à 180 m de hauteur dans un paysage de plaine.

Les Eolennes dominent de façon écrasante le paysage de la plaine s'étalant sur 2 kilomètres. Les bosquets et haies relativement peu nombreux dans la plaine ne pourront pas masquer les 12 éolennes situées sur les hauteurs. Elles apparaîtront quatre à cinq fois plus grandes que le château d'eau de Villeneuve la Comtesse. Bien que proscrites par la réglementation, les co-visibilité avec l'église de Villeneuve la Comtesse et mitage industriel seront présents dans le paysage et l'horizon sera agité de façon incohérente et agressive par ces machines demeurées au détriment de la population et de sa qualité de vie. L'ensemble de ces zones industrielles provoque le mitage industriel du paysage des Vals de Saintonge. On ne peut pas masquer des machines industrielles de 130 à 180 m de hauteur dans un paysage de plaine.

(55)



Eoliennes de la zone industrielle de Migré-La Foye



Photomontage N°4 - Les zones industrielles d'Eoliennes de Villeneuve la Comtesse-Migné (1 et 2), de Migré-La Foye. Vue depuis à l'est de la Croix Comtesse. Les éoliennes domineront de façon écrasante le paysage de la plaine d'étalans sur 2 kilomètres. Aucun bosquet ou haie ne pourra marquer les 20 éoliennes situées sur les hauteurs; il n'y en a pas à l'est de La Croix Comtesse.

La Croix Comtesse sera dominé par une industrialisation outrancière. Les 20 éoliennes apparaîtront deux fois à trois fois plus grandes que tous les repères habituels de la population.

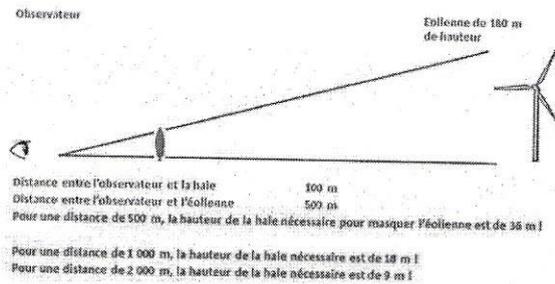
(55)

3.3. Des haies pour masquer des éoliennes de 180 m de hauteur: de la « poudre aux yeux » et un manque de respect envers la population

A Natchamps - Courant, le promoteur FUTURELi a proposé un arbre gratuit pour chaque habitant « pour atténuer les effets » des éoliennes, comme si un arbre qui va mettre 20 ans à atteindre une taille adulte de 10 à 30 m masquera une éolienne de 180 m de hauteur !
La société VOLKSWIND a le même comportement manquant ainsi de respect à l'égard de la population de Villeneuve la Comtesse et de Vesigné en proposant de planter des haies.

D'une part des éoliennes et des haies ne sont pas de nature à remplacer un paysage lointain vu depuis sa maison, ni un coucher de soleil possible comme nous les connaissons en Vals de Saintonge et comme les habitants sont en droit de conserver au sens défini dans la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la charte de l'environnement de 2004 (Journal officiel de la République française n° 0051 du 2 mars 2005): « Article 1er/Charter o le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

D'autre part, ces haies de 10 m de hauteur au grand maximum au bout de 20 ans ne masqueront jamais des éoliennes de 180 m de hauteur. L'application simple du théorème de Thalès montrent qu'il faut une haie de 36 m de hauteur à 100 m d'un observateur pour masquer une éolienne de 180 m de hauteur distante de 500 m, de 18 m pour une éolienne distante de 1 000 m; ce qui bien est impossible...



Des haies et l'organisation de visites pédagogiques sont une méprisante compensation à tous les désagréments que vont causer ces usines de 3 600 000 Watts, trois millions six cent mille Watts perchées à 120 m de hauteur !

(55)

3.4. Une absence de photomontage et une minimisation de l'impact autour des Monuments Historiques



Si le cabinet ENCIS Environnement est prolix pour les photomontages démontrant parfaitement le foisonnement, la saturation visuelle, l'enfermement des communes et le mitage (*) industriel du paysage en revanche rien pour les Monuments Historiques. Il n'y a aucun photomontage pour les Monuments Historiques et les commentaires sont réduits et minimisent les impacts, hauts de quelques dizaines de mètres, comment les Monuments Historiques ne pourraient-ils pas être écrasés par la présence de machines de plus de 180 m de hauteur ? Le cabinet ENCIS Environnement propose bien cyniquement : « afin de réduire la co-visibilité avec les églises, des haies de haies vont être plantés le long des départementales concernées ». Comment une haie de quelques mètres de hauteur pourra masquer des éoliennes de 180 m hauteur (voir paragraphe 3.3) ?

Pour le château de Villeneuve la Comtesse, c'est carrément scandaleux. L'impact y sera extrêmement fort : non seulement par la hauteur des éoliennes mais aussi par le cumul avec la première zones industrielle de 7 éoliennes, c'est à dire 13 éoliennes. L'étude d'impact prétend, de façon encore une fois très partielle, qu'« il est admissible pour le Château, d'où une co-visibilité est possible, mais atténuée par la présence de haies », « le château de Villeneuve la Comtesse présente une sensibilité négligeable », ou « Depuis l'intérieur du parc, le végétation et le mur de clôture masquent les visibilités en direction du projet. Une visibilité est possible depuis l'allée centrale qui mène au château à travers la haie éclaircie qui borde la D150. Une co-visibilité est possible depuis la D121 », « sensibilité négligeable » au château de Villeneuve la Comtesse ou encore « Depuis l'intérieur du parc la végétation abondante et le mur de clôture ferment les vues. Cependant, face à l'allée centrale qui mène au château, une ouverture dans la haie qui borde la D150 propose une vue sur le D1P qui pourrait donc être observée en sortant du château. De plus, une co-visibilité avec le donjon est possible depuis la D121. La sensibilité de ce monument est jugée négligeable ».

Plutôt que de faire des photomontages objectifs et d'écrire la réalité de l'impact, le cabinet ENCIS Environnement montre une photographie d'une haie avec le mention [1]Nécessité Villeneuve-la-Comtesse-Négré-4.3-Etude Paysage ENCIS_Version Consolidée, Novembre 2018, statut p16, page 47) : « Enjeu : Patrimoine (château de Villeneuve la Comtesse). Commentaire : En face de l'allée qui mène au château de Villeneuve-la-Comtesse, une haie filtre les vues en direction du projet. Cependant, cette haie est un peu déformée sur une partie et laisse entrevoir l'éolienne E2. En période hivernale, la visibilité sur les éoliennes sera plus prononcée et en raison de la faible épaisseur de la haie. Toutefois, le projet reste peu perceptible depuis les abords de la D150 et ne sera pas visible depuis le château. L'impact est négligeable. »

Alors que la situation sera bien différente. Les très éoliennes des deux zones industrielle seront en très forte co-visibilité avec le château de Villeneuve la Comtesse en pleine contradiction avec la « Charte des Eoliennes en Charente-Maritime » qui précise « en cas de présence d'un monument historique classé ou inscrit, on préservera toute co-visibilité de celui-ci avec les éoliennes dans un rayon de deux km ». Elles seront visibles depuis la cour, le donjon, le logis, le portillon, la cour et les abords. Encore une fois, des arbres d'une dizaine de mètres ne peuvent pas masquer des éoliennes de 180 m de hauteur à une distance d'un kilomètre (voir paragraphe 4.13). (Étude d'impact est mensongère)

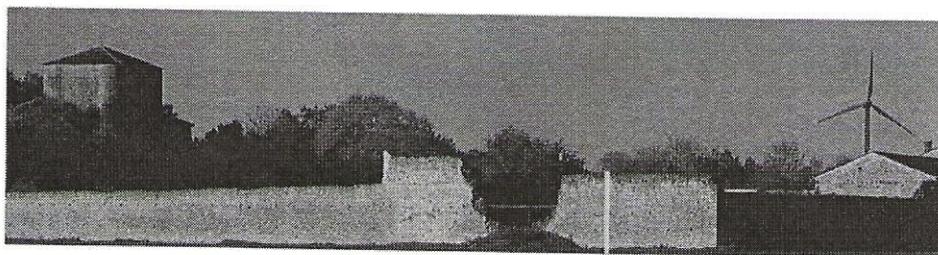
Mais comment un cabinet d'étude environnemental peut-il être objectif si on ne lui a pas fourni de photos objectives ? Nous souhaitons que des photomontages objectifs soient réalisés pour mettre en évidence cette très forte co-visibilité pourtant prévisible.

En dégradant l'environnement des Monuments Historique, ce projet viole aussi :

La réglementation qui évoque « la nécessité de respecter le périmètre de protection de chaque monument historique inscrit et /ou classé ». La Charte Départementale des Eoliennes en Charente-Maritime ajoute le point suivant : « en cas de présence d'un monument historique classé ou inscrit, on préservera toute co-visibilité de celui-ci avec les éoliennes dans un rayon de deux km ». Le Schéma Régional Éolien de la région Poitou-Charentes déclare : « il s'agit de tenir compte de la sensibilité de la co-visibilité introduite par les éoliennes, afin de garantir l'atteinte des objectifs publics de préservation de l'environnement historique et de l'authenticité des monuments, ainsi que de leur valeur de témoignage de l'histoire politique, économique, sociale, et architecturale de la région »

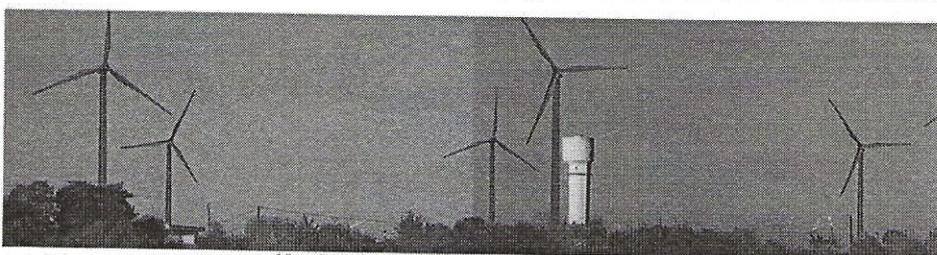
Dominique BUREAU, Président de Conseil Départemental de Charente-Maximilien, évoque « un danger pour l'image touristique de la Charente-Maritime », un secteur économique clé pour le territoire, il pointe le « risque sur nos paysages que fait courir la faillitude de projets éoliens ». Concernant les promoteurs éoliens qui envahissent le département : « Ce sont des gros sacs foli ni loi qui se fichent pas mal des aspects environnementaux. Ils ne développent qu'une vision purement mercantile ! Il y a actuellement plusieurs centaines d'éoliennes en projet en Charente-Maritime. C'est inacceptable. Ce n'est pas le principe de l'éolien que nous combattons mais bien l'exès d'éolien. » Pour Lionel QUIRLES, 1^{er} vice-président du Département, et les éoliennes, « c'est bien chez les autres » et « la politique doit reprendre la main. Nous avons perdu le contrôle. Les projets d'éoliennes sont vendus par des commerçants, avec des capitaux privés, ils n'ont pas de connaissances environnementales. »

(55)



Photomontage N°5 - Parc industriel éolien de Villeneuve la Comtesse - Vergné 1 et 2 en arrière-plan du château de Villeneuve la Comtesse. Vue depuis l'est du château.

La co-visibilité éolienne Monuments Historique est pourtant prosaïque en Charente Maritime par la « Charte des éoliennes en Charente Maritime ». S'étalant sur 2 kilomètres, les éoliennes de Villeneuve la Comtesse-Vergné 1 et 2 dominent de façon écrasante le paysage autour du château. Elles apparaissent démesurément grande par rapport aux repères traditionnels du pays : le château d'eau, le Château du XVIIIème et les grands murs de sa basse-cour, les arbres... Les éoliennes du parc de Migré La Foye sont déjà en co-visibilité avec le Château de Villeneuve la Comtesse.



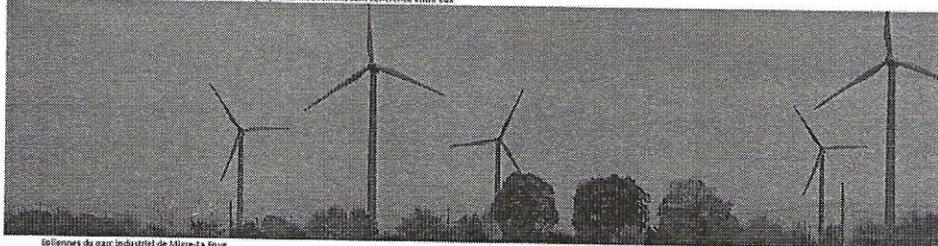
éoliennes du parc industriel de Migré-La Foye



Photomontage N°6 - Parc industriel éolien de Villeneuve la Comtesse - Vergné en arrière-plan du château de Villeneuve la Comtesse. Vue depuis l'est du château.

S'étalant sur 2 kilomètres, les éoliennes de Villeneuve la Comtesse-Vergné (1 et 2) dominent de façon écrasante le paysage autour du château. Elles apparaissent démesurément grande par rapport aux repères traditionnels du pays : le château d'eau, le Château du XVIIIème et les grands murs de sa basse-cour, les arbres... Les éoliennes du parc de Migré La Foye sont déjà en co-visibilité avec le Château de Villeneuve la Comtesse.

Il faut prendre en compte le fait que ces machines démesurées à l'échelle du paysage seront en perpétuel mouvement sans cohérence entre eux.



éoliennes du parc industriel de Migré-La Foye



Photomontage N°7 - Parc industriel éolien de Villeneuve la Comtesse - Vergné en arrière-plan du château de Villeneuve la Comtesse. Vue depuis l'est du château.

S'étalant sur 2 kilomètres, les éoliennes de Villeneuve la Comtesse-Vergné 1 et 2 dominent de façon écrasante le paysage autour du château. Elles apparaissent démesurément grande par rapport aux repères traditionnels du pays : le château d'eau, le Château du XVIIIème et les grands murs de sa basse-cour, les arbres et même le château d'eau dont la présence ne peut justifier celle d'éoliennes industrielles... Les éoliennes du parc de Migré La Foye sont déjà en co-visibilité avec le Château de Villeneuve la Comtesse.

Il faut prendre en compte le fait que ces machines démesurées à l'échelle du paysage seront en perpétuel mouvement sans cohérence entre eux.

(55)

3.4. Une absence de photomontages et une minimisation de l'impact autour des Monuments Historiques



Si le cabinet ENCS Environnement est prolix pour les photomontages démontrant parfaitement le foliolement, la saturation visuelle, l'enceinte des communes et le mitage (*) industriel du paysage en revanche rien pour les Monuments Historiques. Il n'y a aucun photomontage pour les Monuments Historiques et les commentaires sont réducteurs et minimisent les impacts; hauts de quelques dizaines de mètres, comment les Monuments Historiques ne pourraient-ils pas être écrasés par la présence de machines de plus de 180 m de hauteur ? Le cabinet ENCS Environnement propose bien cyniquement: « afin de réduire les co-visibilité avec les éoliennes, des linéaires de haies vont être plantés le long des départementales concernées ». Comment une haie de quelques mètres de hauteur pourra masquer des éoliennes de 180 m hauteur (voir paragraphe 3.3)?

Pour le château de Villeneuve la Comtesse, c'est carrément scandaleux. L'impact y sera extrêmement fort: non seulement par la hauteur des éoliennes mais aussi par le cumul avec la première zone industrielle de 7 éoliennes, c'est-à-dire 13 éoliennes. L'étude d'impact prétend, de façon encore une fois très partielle, qu'« il est négligeable pour le Château, d'où une co-visibilité est possible, mais atténuée par la présence de haies », et le château de Villeneuve-la-Comtesse présente une sensibilité négligeable », ou « Depuis l'intérieur du parc, la végétation et le mur de clôture masquent les visibilités en direction du projet. Une visibilité est possible depuis l'entrée de l'allée centrale qui mène au château à travers la haie d'alignement qui borde la D150. Une co-visibilité est possible depuis la D121 », « sensibilité négligeable » au château de Villeneuve la Comtesse ou encore « Depuis l'intérieur du parc la végétation abondante et le mur de clôture ferment les vues. Cependant, face à l'allée centrale qui mène au château, une ouverture dans la haie qui borde la D150 propose une vue sur le ZPP qui pourrait donc être observée en sortant du château. De plus, une co-visibilité avec le donjon est possible depuis la D121. La sensibilité de ce monument est jugée négligeable ».

Plutôt que de faire des photomontages objectifs et décrire la réalité de l'impact, le cabinet ENCS Environnement montre une photographie d'une haie avec le mention [17 Nolléviand-Villeneuve-la-Comtesse-Négré-4.3-Etude Paysagère ENCS_Version Consolidée_Novembre 2018_Avut4.pdf page 47]: « Enjeux Patrimoine (Château de Villeneuve-la-Comtesse). Commentaire: En face de l'allée qui mène au château de Villeneuve la Comtesse, une haie filtre les vues en direction du projet. Cependant, cette haie est un peu déalignée sur une partie et laisse entrevoir l'éolienne E2. En période hivernale, la visibilité sur les éoliennes sera plus prononcée et en raison de la faible épaisseur de la haie. Toutefois, le projet reste peu perceptible depuis les abords de la D150 et ne sera pas visible depuis le château. L'impact est négligeable. »

Alors que la situation sera bien différente. Les treize éoliennes des deux zones industrielle seront en très forte co-visibilité avec le château de Villeneuve la Comtesse en pleine contradiction avec la « Charte des Eoliennes en Charente-Maritime » qui précise « en cas de présence d'un monument historique classé ou inscrit, on procède toute co-visibilité de celui-ci avec les éoliennes dans un rayon de deux km ». Elles seront visibles depuis la cour, le donjon, le logis, le port-lévis, la cour et les abords. Encore une fois, des arbres d'une dizaine de mètres ne peuvent pas masquer des éoliennes de 180 m de hauteur à une distance d'un kilomètre (voir paragraphe 4.33). L'étude d'impact est mensongère !

Mais comment un cabinet d'étude environnemental peut-il être objectif puisque financé par le porteur de projet ? Nous souhaitons que des photomontages objectifs soient réalisés pour mettre en évidence cette très forte co-visibilité pourtant possible.

En dégradant l'environnement des Monuments Historiques, ce projet viole aussi :

La réglementation qui évoque « la nécessité de respecter le périmètre de protection de chaque monument historique inscrit et / ou classé ». La Charte Départementale des Eoliennes en Charente-Maritime ajoute le point suivant : « en cas de présence d'un monument historique classé ou inscrit, on procède toute co-visibilité de celui-ci avec les éoliennes dans un rayon de deux km ». Une Schéma Régional Eolien de la région Nouvelle-Aquitaine déclare : « Il s'agit de tenir compte de la réalité de la co-visibilité introduite par les éoliennes, afin de garantir l'atteinte des objectifs publics de préservation de l'environnement historique et de l'esthétique des monuments, ainsi que de leur valeur de témoignage de l'histoire politique, économique, sociale, et architecturale de la région »

Dominique BUISSEAU, Président du Conseil Départemental de Charente-Maritime, évoque « un danger pour l'image touristique de la Charente-Maritime », un secteur économique clé pour le territoire, il pointe le « risque sur nos paysages que font courir la faillite de projets éoliens ». Concernant les promoteurs éoliens qui envahissent le département: « Ce sont des gens sans foi ni loi qui ne s'attachent pas aux aspects environnementaux. Ils ne développent qu'une vision purement mercantile. Il y a actuellement plusieurs centaines d'éoliennes en projet en Charente-Maritime. C'est inacceptable. Ce n'est pas le principe de l'éolien que nous combattons mais bien l'usage de l'éolien. » Pour Lionel QUILLLET, 1^{er} vice-président du Département, et les éoliennes, c'est bien chez les autres » et « la politique doit reprendre la main. Nous avons perdu le contrôle. Les projets d'éoliennes sont vendus par des commerçants, avec des capitaux privés, ils n'ont pas de connaissances environnementales. »

(53)



Photomontage N°8 - Zones Industrielles d'éolien de Villeneuve la Comtesse - Vergé 1 et 2 en arrière plan de la Basse-Cour du Château de Villeneuve la Comtesse. Vue depuis l'est.

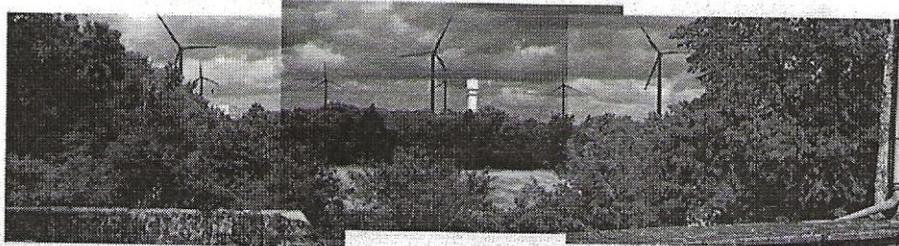
Les bâtiments et murs de la grande cour de ferme (défectives) qui s'étalent à droite du château s'adosent ou sont construits sur les restes de l'enceinte de l'ancienne « Basse-cour » au sens médiéval du terme par opposition à la Haute Cour qui est situé à l'intérieur du château et est plutôt surélevée (voir photomontage pages suivantes). S'étalant sur 2 kilomètres, les éoliennes de Villeneuve la Comtesse-Vergé 1 et 2 domineraient de façon écrasante le paysage autour du château. Elles apparaîtraient démesurément grandes par rapport aux repères traditionnels du pays : le château d'eau, le Château du XVème et les murs de la basse-cour, les arbres.

Il faut également prendre en compte le fait que ces machines démesurées à l'échelle du paysage seront en perpétuel mouvement d'écrasement.

Le cabinet EHCG Environnement prétend que « La sensibilité de ce monument est jugée négligeable ». C'est faux et mensonger, la co-visibilité est avérée et extrêmement importante. La co-visibilité éoliennes Monuments Historique est pourtant proscrite en Charente Maritime par la « Charte des éoliennes en Charente Maritime ».

(55)

Le cabinet ENCS Environnement prétend que « depuis l'intérieur du parc la végétation abondante et le mur de clôture ferment les vues ». C' est à nouveau faux et mensonger, puisque depuis l'intérieur du château, la visibilité de 3 éoliennes sur 5 éoliennes est avérée et sera extrêmement reportée. Les éoliennes seront également visibles depuis le bois, depuis le donjon, depuis le pont levés, etc ...



Mais comment un cabinet d'étude environnemental peut-il être objectif puisque financé par le porteur de projet ?

(55)

3.5. Effet stroboscopique.

L'étude d'impact ne comporte aucune analyse de l'effet stroboscopique sur le château. Cet effet sera pourtant très important le soir. Voir analyse de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement ». La p il n'y a aucun plan d'arrêt des machines pendant les périodes à effet stroboscopique.

3.6. Analyse de bruit

Si il y a une analyse de bruit, cela montre bien que les éoliennes sont bruyantes, sinon pourquoi la faire ? Les éoliennes sont des usines bruyantes, elles auront donc forcément un effet perturbateur pas seulement sur l'homme mais également sur la faune. En ce sens, elles apparaissent à nouveau comme mauvaises pour l'environnement et la nature.

Les mesures de référence ont été limitées à 2 semaines en septembre soit moins de 4 % du temps annuel. Pourquoi au mois de septembre ? Pourquoi seulement 4 % du temps ? Elles ne sont donc pas représentatives de niveau sonore de référence pendant toute l'année en particulier l'hiver en l'absence de feuilles au arbres. Pourtant l'activité des éoliennes aura toute l'année et les habitants auront à la supporter.

Les cinq points de mesure à 1.5m sont non représentatifs de la situation. C'est la nuit que l'on ressentira le plus les bruit des éoliennes, quand tous les bruits environnementaux sont les plus bas, or les chambres à coucher sont la plupart du temps à l'étage et non pas à 1.5 m de hauteur. Cette référence n'est donc pas bonne et pas à l'avantage de la population.

Sur les cinq points de mesure, quatre ne sont pas en visibilité directe des éoliennes :

- P1 à droite une maison sans visibilité du projet
- P2 en plein centre ville sans visibilité du projet masqué par les maisons
- P3 sans visibilité du projet derrière une haie de 2 ou 3 m
- P5 sans visibilité du projet au milieu d'une cour

Ces points ne seront donc pas représentatifs pour d'éventuelles comparaisons ultérieures pourtant il y a beaucoup d'habitants à Villeneuve la Comtesse qui auront les éoliennes en visibilité à l'étage.

On note également le dépassement des seuils réglementaires sur plusieurs points de référence : « Les résultats du calcul des émergences indiquent le respect des seuils réglementaires en période de jour. En période de nuit, un risque de dépassement des seuils réglementaires est calculé au droit des récepteurs R3b et R4 situés à Villeneuve-la-Comtesse, pour des vitesses de vent standardisées de 6 et 7 m/s. Ces récepteurs sont positionnés au droit des habitations les plus à l'ouest du bourg. Un plan de fonctionnement optimisé est donc à prévoir pour la période nocturne, dans le but de respecter les seuils réglementaires. »

4. Conclusion.

Je suis opposé à ce projet qui n'est pas nécessaire compte tenu de la présence d'autres zones industrielles d'éoliennes déjà installées et n'est pas équilibré en regard du mode de vie à Villeneuve la Comtesse, La Croix Comtesse Vengé. De plus :

- l'industrie d'attente n'est pas écologique,
- ses médiocres performances ne permettent jamais de remplacer l'énergie actuellement produite de façon dé-carbonnée,
- elle ne réduira pas les émissions de carbone du fait de la nécessité de compenser l'intermittence des vents par des solutions polluantes,
- ce projet n'est pas bon pour la ruralité et sera destructrice de la qualité de vie en Val de Saintonge,
- elle provoque un foisonnement, une saturation visuelle, un encroûtement des communes, une industrialisation de la campagne, le mitage(*) et le grignotage du paysage.

Le projet présente :

- de nombreuses lacunes sur la distance de sécurité (500m pour des machines de 200m de hauteur n'est pas suffisant), les effets stroboscopiques, le bruit qu'il génère, etc. ...
- l'étude d'impact est tendancieuse, réductrice au désavantage de la population,
- elle est incomplète sur la co-visibilité avec les Monuments Historique et particulièrement menaçants sur les impacts associés.

Enfin, la préparation de ce projet a violé :

- la Convention d'AARHUS en date des 23-25 juin,
- le Code de l'Environnement,
- la note du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en date du 5 juillet,
- la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 3er mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement de 2004,
- la Charte Départementale des éoliennes en Charente-Maritime.

(*): Mitage : « le mitage est l'éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activité, dans des espaces initialement ruraux (forêtiers ou agricoles) ».

Michel SCHIARD.

Garant sans virus - www.zepi.com

| Pages jointes : | |
|-----------------|-------------|
| image03.gif | 17179560184 |
| image05.gif | 17179560184 |
| image08.gif | 17179560184 |
| image09.gif | 17179560184 |
| image02.gif | 17179560184 |
| image04.gif | 17179560184 |
| image06.gif | 17179560184 |
| image07.gif | 17179560184 |
| image10.gif | 17179560184 |
| image11.gif | 17179560184 |
| image12.gif | 17179560184 |
| image13.gif | 17179560184 |
| image14.gif | 17179560184 |
| image15.gif | 17179560184 |
| image16.gif | 17179560184 |
| image17.gif | 17179560184 |
| image18.gif | 17179560184 |
| image19.gif | 17179560184 |
| image20.gif | 17179560184 |
| image21.gif | 17179560184 |
| image22.gif | 17179560184 |
| image23.gif | 17179560184 |
| image24.gif | 17179560184 |
| image25.gif | 17179560184 |
| image26.gif | 17179560184 |
| image27.gif | 17179560184 |
| image28.gif | 17179560184 |
| image29.gif | 17179560184 |
| image30.gif | 17179560184 |
| image31.gif | 17179560184 |
| image32.gif | 17179560184 |
| image33.gif | 17179560184 |
| image34.gif | 17179560184 |
| image35.gif | 17179560184 |
| image36.gif | 17179560184 |
| image37.gif | 17179560184 |
| image38.gif | 17179560184 |
| image39.gif | 17179560184 |
| image40.gif | 17179560184 |
| image41.gif | 17179560184 |
| image42.gif | 17179560184 |
| image43.gif | 17179560184 |
| image44.gif | 17179560184 |
| image45.gif | 17179560184 |
| image46.gif | 17179560184 |
| image47.gif | 17179560184 |
| image48.gif | 17179560184 |
| image49.gif | 17179560184 |
| image50.gif | 17179560184 |
| image51.gif | 17179560184 |
| image52.gif | 17179560184 |
| image53.gif | 17179560184 |
| image54.gif | 17179560184 |

(56)

Sujet : [INTERNET] Éoliennes
De : Geneviève Guespereau <genevieguespereau@gmail.com>
Date : 10/04/2019 18:41
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,
Nous disons stop au mitage éolien de nos campagnes. Mettons cet argent dans la recherche pour une autre énergie non polluante.
Cordialement

Geneviève Guespereau

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime)

De : "Fernand Maes" <fernand.maes@telenet.be>

Date : 11/04/2019 00:06

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

(57)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis Belge avec beaucoup d'amour pour la France. Comme retraité je passe chaque année plusieurs mois de vacances en France.

Je m'oppose fortement contre l'implantation des eoliennes à Villeneuve la Comtesse.

Les eoliennes ne sont absolument pas rendables, ils font toujours un déficit financier. Et les dettes seront payés par les consommateurs.

En Belgique on a connu depuis plus que 20 ans l'histoire d'implantation d'éoliennes qui ont provoqué beaucoup de problèmes dans les environs.

Le paysage est défiguré et le bruit subsonore provoque des crises nerveuses chez les chiens et autres animaux.

Suite à un procès on a même dû démanteler une eolienne par cause de perturbation dans une ferme-élevage de chiens.

Maintenant on a arrêté l'implantation sur terre et on les met en mer sur des distances de 20-25 km de la plage.

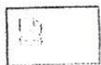
Là elles gênent moins, mais elles font toujours un coût énorme.

La construction et l'exploitation d'éoliennes – toujours déficitaires à point de vue financier – a fait monter le prix du kiloWatt à 30 centimes !!

En France on est toujours à 9 centimes. Je ne crois pas que les consommateurs en France aimeraient voir tripler leur facture d'électricité.

Salutations distinguées.

Fernand Maes
Oude St.Gommarusstraat 20
2800 Mechelen, Belgique



Virus-free. www.avg.com

Sujet : [INTERNET] Projet Parc Eolien Villeneuve le Comtesse / AVIS DEFAVORABLE
De : "Boraud, Guillaume" <Guillaume.Boraud@Chubb.com>
Date : 11/04/2019 09:28
Pour : "pref-envir-pref17@Charente-Maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur

Par cette modeste contribution je tiens à vous exprimer ma vive opposition à ce projet supplémentaire de parc éolien.

Le massacre de notre beau département n'a que trop duré. L'avenir n'est pas dans l'éolien... On commence enfin à s'en apercevoir. Depuis 20 semaines, les français montrent leur exaspération et leur désespoir. Qu'on les écoute, au lieu de leur confisquer la parole et de leur imposer des projets couteux inutiles et rejetés par la grande majorité de nos concitoyens.

Mr Bussereau, président ELU du département a fait adopter ce moratoire pour stopper la prolifération anarchique de ces foutues machines.

Qu'attendez-vous pour écouter la vox populi... voulez-vous transformer nos campagnes en ZAD style Notre Dame des Landes ?

J'emets donc un avis défavorable à ce sinistre projet.

Merci

Guillaume BORAUD
9 route du Marais
17150 SaintThomas de Conac

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, dont le siège social est situé à La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont des filiales d'une société mère américaine et de Chubb Limited, société cotée au NYSE. Ces deux sociétés font partie du groupe de sociétés Chubb. Par conséquent, Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont soumises à certaines lois et réglementations américaines, outre les restrictions concernant les sanctions adoptées par l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et les Etats qui sont susceptibles de leur interdire d'accorder des garanties ou de payer des sinistres à certains individus ou certaines entités ou à assurer certains types d'activités en rapport avec certains pays et territoires tels que l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord, le Nord Soudan, Cuba et la Crimée.

This email (including any attachments) is intended for the designated recipient(s) only, and may be confidential, non-public, proprietary, and/or protected by the attorney-client or other privilege. Unauthorized reading, distribution, copying or other use of this communication is prohibited and may be unlawful. Receipt by anyone other than the intended recipient(s) should not be deemed a waiver of any privilege or protection. If you are not the intended recipient or if you believe that you have received this email in error, please notify the sender immediately and delete all copies from your computer system without reading, saving, printing, forwarding or using it in any manner. Although it has been checked for viruses and other malicious software ("malware"), we do not warrant, represent or guarantee in any way that this communication is free of malware or potentially damaging defects. All liability for any actual or alleged loss, damage, or injury arising out of or resulting in any way from the receipt, opening or use of this email is expressly disclaimed.

(591)

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Vergné et Villeneuve la Comtesse
De : Antoine Trinquier <antoine.trinquier@gmail.com>
Date : 11/04/2019 11:53
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Habitant à 25 km de Villeneuve-la-Comtesse, je soutiens le projet de parc éolien de Vergné et Villeneuve la Comtesse. Il est en effet important de soutenir ces initiatives de développement d'énergies renouvelables qui vont nous permettre de réduire nos émissions de CO2 alors que nos besoins en électricité ne cessent d'augmenter. Je suis encore plus favorable à ce projet du fait qu'il s'inscrit en extension d'un autre parc, évitant ainsi un mitage et densifiant une zone éolienne déjà existante.

Je vous remercie de prendre en considération cette participation.
Cordialement.

TRINQUIER Antoine (79 - Brioux sur Boutonne)

Sujet : [INTERNET] TR: Enquêtes Publiques_17_Charente-Maritime_Villeneuve la Comtesse et Vergné 5 éoliennes
_Puyravault Chambon_12 éoliennes
De : Contact ETCHART-GCM <larochelle@etchart-construction.fr>
Date : 11/04/2019 14:00
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le soutien de notre société pour le projet d'éolien des Terres du Pré René (Villeneuve la Comtesse et Vergné.

Bien cordialement

Aurore CAILLAULT
Assistante Administrative
Filiale Génie Civil et Maritime

larochelle@etchart-construction.fr
Tél. +33 (0)5 46 44 20 24
Fax 05 46 44 58 69

ZA de Belle Aire Sud - 21, rue Gallée-17440 Aytré – France

<http://www.etchart-construction.fr/>



— Pièces jointes : —

BE - 2019-04-069- PREFECTURE ENQUETE PUBLIQUE-AVIS FAVORABLE PARC
EOLIEN- Ferme Eolienne deu Pré René.pdf

30 octets

Aytré, le 11 avril 2019

PREFECTURE ENQUETES PUBLIQUES

A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE

Courrier adressé par mail avec demande AR

Nos réf. : FC/AC 2019 04 068

Objet : Ferme Eolienne du Pré René (17) - Villeneuve la Comtesse et Vergné

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

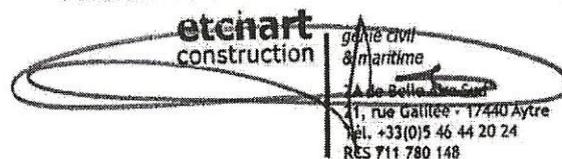
Notre société basée sur La Rochelle (17) filiale d'un groupe régional indépendant (Groupe ETCHART) est une société spécialisée en travaux de Génie Civil et intervient notamment sur la construction de parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine.

Par la présente, nous souhaitons transmettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Ce projet est significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité et nous souhaitons qu'il se concrétise.

Veillez agréer Monsieur Le Commissaire Enquêteur à nos salutations distinguées

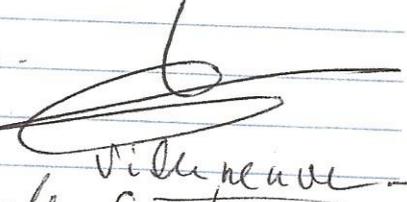
**Directeur filiale Génie Civil et Maritime,
Franck COUVERT**



le 12/04/2019 de 15h00 à 18h00

CANO Nadine - 3 rue de la Scène
Ville neuve la Contesse (61)

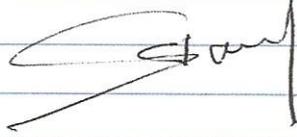
Je suis personnellement contre ce projet d'éoliennes. Villeneuve est un charmant village, qui est déjà doté d'éoliennes et cela est amplement suffisant. Arrêtez de voir à court terme et de ne voir que le profit. Nous n'esquons, si ce n'est déjà fait de définir une trajectoire négative touristique.

CANO


M. Philippe Saurin 9 rue de l'Allee Villeneuve la-Contesse (62)

Je suis opposé à l'installation d'éoliennes en général car je n'en vois pas l'utilité. La France couvre ses besoins en électricité grâce à ses centrales nucléaires, avec un coût raisonnable sans émissions de CO2. Pourquoi changer pour moins bien et plus cher en bétonnant les champs et en polluant les paysages. Bien d'autres raisons pourraient être avancées mais

je conclusant en disant que je suis opposé en fait à la
à toute implantation sur la commune de Villeneuve



Je suis opposé au projet d'un parc éolien
sur les communes de Villeneuve la Comtesse et
de Saignes - (63)

Je pense qu'il y a trop d'éoliennes sur notre terre
troué dit Val de L'aurouge (aussi d'autres
sur en Auvergne), les parcs devraient être répartis
uniformément dans toutes les régions et non
concentrés sur de petits territoires -

63 Les biens immobiliers vont être dévalués
dévalorisation du patrimoine et des paysages -
Très dangereux pour la faune, notamment les
champs ouverts et les oiseaux qui ont tendance
à se raréfier (avec le changement de climat
et les pesticides, etc -)

Les éoliennes sur installées beaucoup trop
près des lieux d'habitation, (à au en le
minimum) ce qui engendre des problèmes de
santé pour les populations
j'habite la Croix Comtesse. Notre village
va être encerclé par tous ces projets
éoliens -

Maryse Rousseau - 5 rue des charmes
H 330 La Croix Comtesse

(64)

La Charente Maritime est malade !

et c'est d'un cancer qu'il s'agit !

Au départ, loin des villes (et pourquoi ?), des processus tumoraux à trois pâles se sont développés çà et là dans certaines communes dites « progressistes », convaincues d'emblée par le beau-parler de l'industriel doté il est vrai, d'arguments imparables (zéro émission toxique visible, zéro consommation d'énergie fossile, énergie 100%propre) et puis il fallait être dans « l'air » du temps !

Puis le cancer s'est vite étendu au point de voir de développer des métastases dans presque chaque commune rurale. Habitant de Haute Saintonge, lever les yeux et faites un tour complet. Impressionnant ? non?

Mais quelles sont les raisons d'une telle contamination ?

L'éolien serait-il, pourquoi pas, le seul monument suffisamment haut pour élever la notoriété d'une commune ? il est vrai qu'en temps normal, l'équipe municipale n'a pas grand-chose d'autre à proposer. Comme des punaises sur une carte, le lieu-dit n'est plus ignoré de tous mais repéré pour les touristes de passage.

De plus, en milieu rural, les propriétaires terriens et peut être aussi élus (aucun conflit d'intérêt envisageable !) voient d'un bon œil en ces temps de retraite gelée, l'aubaine d'un chèque annuel de 1600€ environ par éolienne plantée sur leur terrain.

Pourtant l'Académie Nationale de Médecine a décrit « le syndrome de l'éolienne » comme étant une pathologie multiforme atteignant les habitants proches des champs de « mines » élevées. Populations concernées : surveillez de près des désagréments inhabituels ! peut-être qu'elle dit vrai cette académie !

Par ailleurs, êtes-vous passé à côté de l'annonce en début d'année 2019 de la catastrophe économique concernant deux troupeaux de vaches laitières du département de La Somme situés à proximité immédiate d'un parc éolien ?

(64)

Aujourd'hui, ce n'est plus un parc de loisirs car le niveau de production des deux troupeaux ayant tellement baissé que les deux élevages ont disparu et que les paysans ont fait faillite.

Enfin, pour rejoindre le réseau il faut bien des liaisons de raccordement implantées dans la campagne réunissant l'énergie « propre » en un seul câble.

Ce câble émet un champ électromagnétique aux effets recensés sur les êtres vivants. Cela n'empêche pas la traversée de villages par ces trains d'ondes à priori nocives. Si, si, même pas peur !

Le cancer n'a pas fini de nuire !

Jérôme MERCIER
St Martin de la Coudre

(65)

Monsieur CHENIN Alain
4, La Croisonnière
17330 VERGNE

Vergné, le 12 avril 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je soutiens le projet éolien situé sur ma commune de Vergné.

En effet l'entreprise Volkswind générera des revenus économiques qui ne sont pas négligeables pour des communes rurales dont les revenus et les subventions sont en baisse. Cela permettrait à nos communes d'envisager des investissements à but collectif.

Veillez recevoir mes sincères salutations.

Alain CHENIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Chenin', written over a horizontal line.

(66)

Sujet : [INTERNET] Parc éolien terres du pré rené Villeneuve la Comtesse Vergné
De : Guillebot <guillebot@orange.fr>
Date : 11/04/2019 19:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Mr le Commissaire-Enquêteur,

Je vous exprime mon soutien pour ce projet :

L'énergie éolienne a de nombreux avantages dont, par exemple, le fait d'être une énergie 100 % naturelle, renouvelable et durable. Produite grâce au souffle du vent, cette énergie ne connaît aucun risque de pénurie, à la différence des énergies ayant un combustible pour sous-jacent (nucléaire, thermique...).

Le fait que l'énergie produite par une éolienne soit 100 % naturelle implique qu'elle ne génère aucune pollution, car il n'y a aucun rejet dans l'air suite à la transformation électrique.

Par ailleurs, le principe même d'une éolienne fait que la surface au sol nécessaire pour produire de l'énergie est relativement faible, à la différence de l'énergie solaire dont les panneaux photovoltaïques occupent une vaste superficie pour une puissance maximale limitée.

L'énergie éolienne a aussi la particularité d'avoir un rendement supérieur en hiver, car le vent est généralement plus fort pendant la saison froide. C'est un point très positif pour la gestion du réseau énergétique, car les besoins des consommateurs sont nettement supérieurs au cours de la période hivernale.

Enfin, le développement des projets d'éoliennes fait mécaniquement diminuer le coût grâce à des rendements d'échelle intéressants.

Cordialement.

Mr GUILLEBOT Jean Yves

14 Ter Grande Rue

17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

(67)

Sujet : [INTERNET] enquête publique Villeneuve vergné

De : legeron jean-claude <jclleg@yahoo.fr>

Date : 11/04/2019 23:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

ma participation pour l'enquête publique Villeneuve vergné

— Pièces jointes : —

villeneuve avril 2019.odt

30 octets

Légeron Jean-Claude
21 rue du Grand Oulme
17470 Nuaille sur Boutonne

14 Avril 2019

Monsieur Raphaël Delle-Case
Commissaire Enquêteur pour le projet éolien de
Villeneuve la comtesse et Vergné

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pouvez vous enregistrer mon opposition pour ce projet destructeur pour la santé des riverains, destructeur pour les paysages de Mon pays, destructeur pour une faune, et qui transforme Mon pays en une vaste zone industrielle sans emploi.

C'est la troisième fois que l'on est sollicité pour la même question. Les précédents refus de la population et même de l'administration n'ont pas découragé des entreprises comme volkwind -a la renommée sulfureuse-et quelques élus et idéologues pétris d'orgueil qui cherchent à nous faire croire que l'on va sauver la planète alors que leur intérêt est financier.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous savez certainement tout cela. Vraisemblablement vous ferez comme la majorité de vos collègues pour les autres nombreuses enquêtes publiques. Après avoir éludé les questions voir les contestations seules les réponses de « l'investisseur » seront retenues accompagnées d'un avis positif même si quelques réserves sont « souhaités » que par la suite personne n'ira vérifier. Alors travailler pour vous présenter une analyse contradictoire n'est pas utile. C'est l'expérience qui parle !!

Cette ambiance provoque une lassitude voir une colère. Ce dernier projet – et pourquoi pas encore un autre- est une insulte pour la population. Trop c'est trop. Il est clairement annoncé que si ce projet abouti les habitants de villeneuve « subiront » du bruit. La seule inquiétude est au sujet de l'éolienne E4 qui semble un peu trop proche d'une haie car il faut protéger les chiroptères. Quant aux infrasons et leurs nuisances, il faut reconnaître que les études scientifiques sont publiées en Anglais et difficiles à lire par nos élus et les promoteurs tous étrangers..... !!!

Être opposé à la concentration anormalement excessive d'éoliennes autour de Villeneuve et Vergné ce n'est pas être contre les renouvelables -au contraire- et le changement climatique est une question grave. Nous savons comment cela se passe dans tous les pays qui ont déjà des éoliennes. Nous savons lire et connaissons les rapports de la cour des comptes , les dossiers de la C.R.E. les études diverses sur le stockage de l'énergie etc.....

La question qui vous est posée est simple protégez vous les habitants ou favoriserez vous les entreprises du Syndicat des énergies renouvelables qui regroupe les investisseurs étrangers ?

Je pense que les réactions de notre Conseil Départemental devrait vous alerter sur l'opposition massive qui monte contre l' excès au mépris total de la population.

Jean-Claude Légeron

(68)

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné

De : William Gascoin <william.gascoin@gmail.com>

Date : 11/04/2019 23:33

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

de Monsieur William Gascoin

à l'attention du Commissaire enquêteur, Monsieur Raphaël DELLE-CASE
en Mairie de: 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Monsieur le Commissaire,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution concernant le projet éolien porté par la société Ferme éolienne des terres du pré René, sur les communes de Vergné et Villeneuve la Comtesse.

Cette contribution vous est présenté sous forme de fichier Word, en pièce jointe.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes cordiales salutations.

William Gascoin

--

Will

-- Pièces jointes : -----

Contribution Villeneuve la Comtesse.docx

14,8 Ko

(68)

Monsieur William GASCOIN

16490 ALLOUE

A Monsieur Raphaël DELLE-CASE
Commissaire enquêteur en charge de l'enquête

publique

15 Route Nationale

MAIRIE

17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Concerne :

Projet éolien de la société Ferme éolienne des terres du pré René.

Monsieur le Commissaire,

Préambule

En 2005, l'environnement est placé au plus haut niveau du droit français avec l'adoption d'une charte de l'environnement adossée à la Constitution. Avec cette charte, l'environnement se place au même niveau que les Droits de l'Homme de 1789 et les droits économiques et sociaux de 1946.

En vertu de l'article 2 de cette charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 par le parlement qui précise que : **»toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement** », et de l'article 6 de la même charte qui stipule que : **« les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social** », j'exerce donc ce devoir durant cette enquête publique.

Je vous fais part de ma vive opposition concernant ce projet éolien. Bien que n'habitant pas à proximité, je suis parfaitement conscient de ce que peuvent ressentir les riverains des communes concernées, puisqu'ici en Charente Limousine, nous sommes également assaillis de toutes parts par une multitude de projets éoliens ; à tel point que la saturation est proche, et que cette région de bocages perdra son identité et son attractivité.

En ce qui concerne ce projet de Villeneuve la Comtesse, il est inconcevable que celui-ci puisse être proposé étant donné que 2 autres projets à proximité sont déjà autorisés, soit 13 machines de 130m qui ne sont d'ailleurs pas encore construites. Dans ces conditions, comment les riverains et les édiles des communes entourant ce nouveau projet peuvent-ils se rendre compte des impacts qui se feront sentir. Lors du premier projet, de nombreux avis défavorables ont été émis par les habitants, le Commissaire enquêteur, la C.D.N.P.S, la D.R.A.C, la L.P.O, la S.P.P.E.F.... Et pourtant celui-ci a été autorisé ! C'est tout simplement inadmissible démocratiquement. Il va sans dire que lors du second projet, les gens n'étaient plus mobilisés du tout... A quoi cela sert-il de donner son avis, puisqu'il n'est pas pris en compte ?

De plus, ce troisième projet a été lancé en 2011, alors que les habitants n'ont été vraiment informés qu'en 2017. Un comité de pilotage ne peut pas représenter à lui seul la majorité de la population concernée.

Monsieur BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de la Charente maritime, à d'ailleurs fait savoir récemment que ce département commençait à être saturé et qu'il serait temps d'établir un état des lieux et un moratoire concernant la Charente maritime, au sujet des implantations éoliennes devenues anarchiques. Il a même laissé entendre que le tourisme, très important dans ce département côtier, était en danger.

Pour ce qui est de l'impact environnemental, il semble évident que le château de Villeneuve la Comtesse du 15^{ème} siècle, inscrit aux M.H depuis 1949, ainsi que l'église Notre Dame de l'Assomption de caractère gothique (ce qui est exceptionnel pour la région) également inscrite aux M.H, seront fortement impactés par ce projet. Je pense également que l'église romane Saint Révérend à la Croix Comtesse, récemment restaurée ; ainsi que l'église de Saint-Etienne la Cigogne dans le département 79, mais seulement à 2km de Villeneuve la Comtesse, seraient menacées.

Ces monuments historiques ou non, situés dans un paysage de plaine avec peu de relief, seront indéniablement écrasés par des machines de 180m de haut. Le rapport d'échelles est sans commune mesure. On peut très bien se rendre compte du désastre que les centrales éoliennes provoquent sur le bâti et les M.H en allant se promener du côté de Saint-Jean d'Angély.

Concernant l'avifaune, j'ai relevé un point important. A environ 1km du site du projet, à la Croix Comtesse, se trouve être un lieu de rassemblement postnuptial de l'Outarde Canepetière. Un vaste programme de protection concernant cet oiseau a été initié en 2005 et un centre d'élevage a été créé à Virollet dans le 79. Celui-ci n'a pas pour but d'élever ces oiseaux en batteries comme on le ferait pour des poules, mais bien celui de repeupler l'ensemble des plaines de Saintonge et d'Aunis, entre autres. La multitude de projets éoliens dont celui-ci, est donc contraire à la réussite de ce programme.

(68)

Il est peu probable que les Outardes se réapproprient des lieux dans lesquels des pales gigantesques déplaceront des masses d'air considérables et émettront des bruits incessants. Je rappelle que cet oiseau est une espèce protégée, et en voie d'extinction en France. Il bénéficie d'un statut de protection par la convention de Berne, et est inscrit à l'annexe 1 de la directive oiseaux européenne.

La MRAe avait signalé également un risque pour l'Oedicnème criard, espèce également protégée.

Concernant l'utilité de ce projet, je pense sincèrement que celui-ci n'est absolument pas nécessaire.

En effet déjà plus de 550 MW sont prévus dans la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, correspondant à plus de 200 éoliennes. L'ensemble de ces machines pourrait produire de l'électricité pour plus de 650 000 personnes, alors que la C.C.Vals de Saintonge ne comprend que 52 000 habitants environ. Je pense donc que cette Com-Com, tout comme la Charente Maritime, ont largement participé à l'effort nécessaire pour promouvoir l'énergie éolienne en France. Trop c'est trop... Et là ! Il s'agit d'excès de toute évidence. De plus, je note que pour l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine, seule l'ancienne région Poitou Charentes supporte ce développement anarchique de l'éolien. Il serait temps d'y mettre un terme, et de répartir équitablement les implantations sur l'ensemble de la nouvelle région.

Aussi je vous demande instamment, Monsieur le Commissaire, de ne pas donner votre accord à l'implantation de ce nouveau projet. Le projet de trop...

Avec mes remerciements pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur DELLE-CASE, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alloue le 11 Avril 2019

William Gascoin

(69)

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au projet éolien de Villeneuve-La-Comtesse et Vergné

De : Eymar Laura <eymar.laura@gmail.com>

Date : 11/04/2019 23:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon avis favorable et convaincu sur le projet éolien de Villeneuve-La-Comtesse et Vergné.

En effet, habitante de Pessac depuis 20 ans, je côtoie le plus grand parc européen photovoltaïque d'Europe : celui de Cestas. Chaque région se doit d'apporter sa pierre à l'édifice lorsqu'il est question d'environnement.

Les générations futures et la notre doivent pouvoir espérer un futur meilleur, ce n'est pas avec des "Oui, mais pas chez moi !" que nous avancerons !

Mon département, n'étant pas propice à l'énergie éolienne mais plus à l'énergie solaire, contribue au développement des énergies renouvelables. Il doit en être de même pour tous les départements avec leurs spécificités.

J'espère que les mentalités changeront et que chacun y verra une urgence collective d'agir.

Bien cordialement

Laura Eymar

33600 Pessac

(70)

Sujet : [INTERNET] Avis sur la ferme éolienne du Pré René (Villeneuve la Comtesse et Vergné)
De : Christophe PACAUD <pacaud.christophe@wanadoo.fr>
Date : 12/04/2019 08:25
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Raphaël DELLE-CASE,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis agriculteur sur la commune de Breuil La Réorte (17) et je vie et travaille juste à côté du parc éolien de Bernay St Martin construit il y a 11 ans.

Je tiens à apporter mon témoignage.

J'ai été Maire de ma commune et je suis heureux que les élus actuels se soient orientés vers l'accompagnement de ce nouveau projet éolien.

En effet, la cohabitation avec les autres riverains se passe très bien.

Je suis concerné par notre environnement au premier plan en tant qu'agriculteur, et je prends en compte le changement climatique qui est en train de s'opérer.

J'ai personnellement de fortes convictions écologiques, et de fait pour la transition énergétique (installation de 600 kWc de panneaux photovoltaïques, optimisation des intrants dans mes cultures...).

Surtout, je suis attaché à l'aspect réversible des éoliennes : elles répondent à notre consommation électrique actuelle, et si demain nous trouvons une nouvelle source d'énergie miraculeuse, l'intégralité des terres redeviennent cultivables : elles n'engagent pas l'avenir des sites où elles sont installées !

C'est pourquoi je vous prie de considérer tout mon soutien à ce projet, qui bénéficiera aux locaux, mais aussi à l'effort de la transition énergétique, donc à tous.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

--
Christophe PACAUD
470, rue du Grand Quartier
le Grand Breuil
17700 BREUIL-LA-REORTE
Tel.: 09.63.05.76.14
Port.: 06.81.32.35.63

(71)

Sujet : [INTERNET] Eoliennes

De : Soulard Patrick <patrick.soulard@neuf.fr>

Date : 12/04/2019 09:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur, madame,

Par ce courrier, je veux défendre notre département, mis à mal par la prolifération des éoliennes et ce sans aucune concertation réelle.

Vous voulez envisager de nouveau des éoliennes sur Villeneuve La Comtesse, alors que la première implantation n'est pas encore sortie de terre.

Veut on vraiment détruire nos paysages

Je ne comprends que vous ne sentiez pas la fronde qui est en train de monter dans notre pays.

Je vous demande d'accepter le moratoire initié par monsieur Bussereau.

Salutations

Patrick Soulard

(72)

Sujet : [INTERNET] objet: Enquête publique projet éolien de villeneuve la comtesse.

De : addvc17 <breisach67@gmail.com>

Date : 12/04/2019 11:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

lettre enquete publique.odt

12,4 Ko

(73)

Paséole17@orange.fr

Objet : Enquête publique Villeneuve la Comtesse.

Je suis contre le mitage d'éolienne qui dégrade notre santé, paysage et la faune.

Un système de production intermittent qui nécessite l'intervention de centrales thermiques polluantes.

Qui ne participe pas à la réduction des gaz à effet de serre.

Les parcs éoliens augmentent les factures d'électricité à cause des subventions, et avec notre participation à la CSPE, qui ne cesse d'augmenter.

Pour toutes ces raisons **je suis contre le projet sur Villeneuve la Comtesse.**

Je vous remercie de prendre en compte mes arguments à l'enquête.

Cordialement Mr Robert.K .ADDVC

Sujet : [INTERNET] Re: ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement
De : Dominique Loizance <dloizance@gmail.com>
Date : 12/04/2019 11:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>

(73)

Madame, Monsieur,

Je viens par ce mail vous demander de rejeter ce projet qui, comme tant d'autres, va **dénaturer les sites** (paysages, géologie, hydrologie, etc...), **nuire à la vie de la population locale** (vie, santé, économie, ...) et induire une **baisse graduelle mais définitive de la fréquentation touristique** dans notre région.

Je mets à profit l'expérience de ma zone "Nord Charente" sinistrée par ces éoliennes.

Souhaitons-nous transformer cette belle région en **friche industrielle** ?
D'autres solutions sont très certainement envisageables.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ce mail.

Bien cordialement

Dominique LOIZANCE
06 78 31 09 21

Le ven. 12 avr. 2019 à 11:12, Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr> a écrit :

>

Madame, Monsieur,

Si vous voulez aider nos amis de Villeneuve La Comtesse (17) qui luttent contre un troisième projet de parc éolien, vous pouvez le faire jusqu'à ce soir minuit, heure à laquelle prend fin l'enquête publique.

Vous pouvez le faire en adressant votre témoignage à l'adresse mail de la préfecture indiquée ci dessous.

Ils comptent sur vous.

Très cordialement

Michel Broncard

Vice Président de la Fédération Environnement Durable

06 23 80 71 93

(73)

Madame, Monsieur,

Merci à tous ceux qui ont participé à l'enquête publique pour la troisième zone industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse et merci aussi pour vos messages de soutien.

Au risque d'être un peu lourd et je vous prie de m'en excuser, je relance une dernière fois pour ceux qui voudraient encore nous aider et ne l'auraient pas encore fait. **L'enquête publique se termine à la fin de la semaine, le 13 avril 2019 au soir.** Je vous joins la participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement ». Pour ceux qui seraient à court d'idées, vous pouvez y puiser les arguments. Les arguments développés sont toujours assortis de références afin que chacun puisse vérifier et se faire sa propre opinion.

Pour ceux qui sont en lutte contre des projets éoliens, n'hésitez pas à utiliser ces arguments pour convaincre vos voisins ou votre entourage.

Je reste à votre disposition pour toute clarification, tout complément d'information et toute aide si nécessaire.

Bien cordialement.

Michel SOULARD

Président

Villeneuve la Comtesse Environnement

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/VLC-Environnement-403600923080605/>

De : VLC Environnement [mailto:VLC.Environnement@free.fr]
> Envoyé : mercredi 3 avril 2019 09:21
> À : 'VLC.Environnement@free.fr'

(73)

De : VLC Environnement [mailto:VLC.Environnement@free.fr]

> **Envoyé :** jeudi 28 mars 2019 19:54

> **À :** 'VLC.Environnement@free.fr'

> **Objet :** @@ IMPORTANT @@ ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'Enquête Publique pour une troisième zone industrielle a débuté le 11 mars 2019 en mairies de Villeneuve la Comtesse et de Vergné (17 330).

Il est important d'être nombreux à participer à cette l'Enquête Publique à trois titres :

<![if !supportLists]>- <![endif]>le moratoire adopté par le département de la Charente Maritime n'a pas d'effet pour les projets en cours,

<![if !supportLists]>- <![endif]>sans opposition, cette troisième zone sera considérée par les mairies et le commissaire enquêteur comme acceptée par tous,

<![if !supportLists]>- <![endif]>le promoteur éolien a demandé à tous ses sous-traitants d'y répondre pour les soutenir, ce qui déséquilibrera la décision.

Vous pouvez nous aider de façon simple :

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en vous déplaçant en mairie (voir document ci-attaché)

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en écrivant directement au commissaire enquêteur

à l' adresse : Monsieur Raphaël DELLE-CASE, Commissaire Enquêteur, Marie de Villeneuve la Comtesse ou Mairie de Vergné, 17 330 Villeneuve la Comtesse ou 17 330 Vergné

<![if !supportLists]>- <![endif]>Soit en écrivant par messagerie électronique à la Préfecture

à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@Charente-Maritime.gouv.fr

Nous comptons sur vous ! 3 zones industrielles sur Villeneuve la Comtesse, ce n'est pas acceptable pour notre qualité de vie !

(73)

> **Objet : @@ IMPORTANT @@ ENQUETE PUBLIQUE - 3ème zone Industrielle d'éoliennes à Villeneuve la Comtesse (Charente Maritime) - Vous pouvez nous aider simplement**

Madame, Monsieur,

Merci beaucoup à tous ceux qui ont participé à l'Enquête Publique concernant la troisième zone industrielle de Villeneuve la Comtesse et de Vergné (17 330).

Pour ceux qui voudraient nous aider, il vous reste encore 10 jours pour soutenir notre action de préservation de notre patrimoine environnemental et de notre ruralité devant cette industrialisation forcenée et contraire à l'écologie.

Vous remerciant par avance de votre participation, veuillez agréer, madame, monsieur l'expression de mes cordiales salutations.

Michel SOULARD

Président VLC Environnement



Association « Villeneuve la Comtesse Environnement »

Membre de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France

Membre de la Fédération Environnement Durable

Membre de la Fédération STOP EOLIEN 17

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants

de l'Aunis et de la Saintonge.

(73)

Tous les éléments sont consultables en Mairie, à la Préfecture et une partie sur le site de la préfecture en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/11-03-19-Projet-parc-eolien-communes-de-VILLENEUVE-LA-COMTESSE-et-VERGNE>.

Vous remerciant par avance de votre participation à l'Enquête Publique, veuillez agréer, madame, monsieur l' expression de mes cordiales salutations.

Michel SOULARD

Président VLC Environnement



Association « Villeneuve la Comtesse Environnement »

Membre de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France

Membre de la Fédération Environnement Durable

Membre de la Fédération STOP EOLIEN 17

Association de protection de l'environnement, du patrimoine bâti et naturel et des habitants

de l'Aunis et de la Saintonge.



Garanti sans virus. www.avast.com

(74)

Sujet : [INTERNET] Projet Éolien de Villeneuve la comtesse.

De : Patrice Petit <patrice.petit@lelineau.fr>

Date : 12/04/2019 11:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous exprime par ce courriel ma très forte opposition au projet de développement de cette troisième zone éolienne sur le territoire de Villeneuve la comtesse et alentour.

Je vous remercie de tenir compte de cette opposition et du profond désaccord de l'ensemble des habitants riverains de ces monstres.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Patrice PETIT

Envoyé depuis mon appareil Samsung